



Emploi et territoires : réparer les fractures

YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP - Travail, Emploi et Politiques Publiques - FR CNRS 3126

Emploi et territoires : réparer les fractures

Yannick L'HORTY*

Décembre 2012

Résumé

Les disparités territoriales d'exposition au chômage sont fortes en France à différentes échelles spatiales d'observations, entre quartiers, entre communes, entre départements ou entre régions. Ces inégalités sont plutôt stables dans le temps, témoignant de la persistance des effets de territoire sur le marché du travail, et elles ont fortement été creusés par la crise. Dans ce travail de synthèse, nous survolons les études statistiques appliquées sur ces questions, avant de discuter les politiques publiques qui peuvent être mises en œuvre pour réduire les fractures spatiales en matière d'emploi et de chômage. Ces politiques doivent privilégier des instruments doublement ciblés, à la fois sur des publics fragiles et dans les territoires les plus vulnérables, tout en agissant sur plusieurs leviers à la fois de façon à constituer un véritable policy mix spatial.

Mots-clefs : égalités des territoires, inégalités d'emploi et de chômage, politiques publiques.

Classification JEL : J64, R23.

* Yannick L'HORTY, Université Paris-Est, ERUDITE, UPEMLV, UPEC et TEPP (FR CNRS n°3435), 5 boulevard Descartes, Champs sur Marne 77454 Marne la Vallée cedex 2, Yannick.lhorty@univ-mlv.fr

Ce document a été rédigé dans le cadre du rapport « Vers l'égalité des territoires - Dynamiques, mesures, politiques » pour Mme Cécile DUFLOT, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, coordonné par Mr Eloi LAURENT.

Introduction

Il existe une relation étroite entre l'emploi et les territoires ayant force d'évidence pour l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. C'est dans les territoires que la question de l'emploi se pose et c'est aux territoires d'apporter des réponses. La crise a rendu ce lien plus évident encore. La montée du chômage n'est pas uniforme dans l'espace, elle est plus ou moins marquée selon les contextes locaux. Les plans sociaux et les défaillances d'entreprise sont une affaire de sites qu'il faut revitaliser, de repreneurs d'activité à rechercher pour des projets précis, de personnes à reclasser ou à accompagner dans des territoires déterminés.

Le lien est moins immédiat du point de vue des sciences sociales en général et de l'économie en particulier, pour laquelle la question de l'emploi et celle des territoires ont des statuts très inégaux. D'un côté, l'emploi est un objet aux contours construits dont la définition est standardisée, dont la mesure est harmonisée au niveau international, qui fait l'objet d'analyses détaillées et d'un suivi conjoncturel par la statistique publique. Pour les économistes, c'est aussi l'un des thèmes de recherche les plus fédérateur, qui occupe une place centrale tant en macroéconomie qu'en microéconomie, comme dans de nombreuses autres sciences sociales.

D'un autre côté, les territoires présentent des caractéristiques presque inversées. Ils forment un objet assez marginal qui n'est pas scientifiquement construit, dont les contours et la mesure sont indéfinis. S'il existe une économie et une économétrie spatiale, une économie et même une nouvelle économie géographique, il n'existe pas d'économie des territoires¹. La notion est utilisée par les géographes et par quelques sociologues, mais son usage est rarement central.

C'est peut-être pourquoi le croisement des deux notions forme un ensemble assez vide. Les économistes qui s'intéressent au marché du travail accordent une place restreinte aux contextes locaux, aux disparités spatiales d'emploi et de chômage ou encore, à l'évaluation de politiques territoriales². Ceux qui s'intéressent au spatial, à l'économie géographique, au transport ou à l'aménagement, ne se préoccupent pas à titre principal de l'emploi. Il en va de

¹ La classification du *Journal Economic Literature*, mondialement acceptée dans la discipline, illustre assez bien le déséquilibre entre les deux notions. Il existe 7 codes différents pour aborder les questions d'emploi qui appartiennent à 4 familles de rubriques différentes (E24, J21, J23, J64, J65, M51, Q52). Il n'existe qu'une seule entrée pour aborder le local, la rubrique R-*Urban, rural and Regional Economics* qui comprend une seule sous-rubrique en lien avec l'emploi, R23 *Regional Labor Market*. Il existe des travaux qui se revendiquent de l'économie des territoires, mais ils sont le fait essentiellement de géographes et entendent le mot économie au sens « organisation économique » et non au sens « analyse économique ».

² Plus précisément, notre point de vue est qu'au sein des économistes du travail, ceux dont les recherches intègrent une dimension spatiale représentent une petite minorité, ce qui n'enlève rien aux qualités des uns comme des autres. Cette proposition mériterait d'être vérifiée par un comptage précis utilisant par exemple des moteurs de recherches internationaux de type REPEC.

même dans les autres sciences humaines et sociales où la préoccupation pour l'emploi et le travail coïncide rarement avec celle pour le spatial et le territorial.

Mais qu'entendons-nous au juste par « territoire » ? La question est attendue et il importe d'y répondre clairement, tant les usages et les définitions sont variées d'un domaine ou d'un auteur à l'autre. Un territoire n'est certes pas un espace géographique délimité. D'ailleurs, il ne se laisse pas enfermer dans des frontières trop circonscrites. Nous insistons sur cette résistance à la délimitation car elle illustre l'aspect qui nous intéresse. Le territoire est un espace qui s'annonce comme physique mais qui est en réalité un espace politique. C'est de l'espace avec du pouvoir en plus, c'est un espace de pouvoir (et aussi, mais c'est une autre question, un pouvoir sur l'espace). L'unité du pouvoir local circonscrit le territoire, qui est l'espace où se déploient des politiques locales.

Que gagne-t-on à considérer ensemble l'emploi et le territoire ainsi définis ? Du point de vue le plus répandu chez les économistes, c'est un peu mettre dans le même magasin l'éléphant et la souris, qui ne vont sans doute pas faire bon ménage. La diversité des territoires, surtout s'ils sont entendus de façon floue, ne va pas éclairer les déterminants de l'emploi. Le chômage est avant tout une réalité macroéconomique et l'on ne gagnerait rien à se disperser en considérant les microcosmes dunkerquois, costo-armoricains ou lyonnais, parmi tant d'autres ...

Notre perspective est différente. Nous pensons, avec beaucoup d'autres chercheurs, économistes ou non, qu'il est intéressant de rapprocher les deux objets, qu'un échange mutuellement avantageux peut s'organiser. Les experts des territoires en conviendront de façon assez unanime, la compréhension du local est partielle si l'on ne considère pas la dynamique de l'emploi et l'état du marché du travail local. Surtout, et cela est moins évident pour beaucoup d'analystes du marché du travail, la recherche sur l'emploi et sur le chômage reste abstraite, voire même assez éthérée, si elle passe à côté de l'inscription territoriale de son objet.

Il ne s'agit pas seulement d'avancer dans la connaissance de l'emploi et du chômage, il s'agit aussi de progresser dans l'analyse de l'efficacité des politiques publiques à la fois locales et nationales. En France, les domaines de compétences de chaque strate de collectivités territoriales, régions, départements, EPCI, communes, sont légalement établies mais peuvent aussi, à titre facultatif, déborder du cadre légal, parfois assez largement. C'est le cas dans le domaine de l'emploi qui relève à la fois de politiques nationales et légales, différenciées ou non dans l'espace, et d'une action publique locale, légale ou extra-légale, nécessairement différenciée spatialement, à tous les échelons d'intervention.

S'intéresser aux relations entre territoires et emploi, c'est poser la question de l'efficacité de ces politiques locales de l'emploi, c'est-à-dire s'interroger sur la capacité du local à infléchir les déterminants macroéconomiques de l'emploi et du chômage. Cette question est aussi celle de la cohérence de l'action publique au niveau local dans le domaine de l'accès à l'emploi. Il ne s'agit pas d'un sujet « tête d'épingle », mais bien d'une question majeure. En période de crise de l'emploi, où des groupes sociaux vulnérables sont durement touchés dans des espaces déterminés, des solutions locales, ciblées à la fois sur des publics et des territoires prioritaires, doivent être recherchées. Ces solutions sont inatteignables par les politiques nationales qui sont indifférenciées dans l'espace, sauf à un coût prohibitif. En forçant le trait, on aimerait soutenir que la crise de l'emploi a contribué à renverser la relation de subsidiarité entre les macro-politiques d'Etat et les micro-politiques des acteurs locaux (le sens habituel de la relation consiste à penser qu'il revient aux politiques nationales d'agir là où les politiques locales rencontrent leurs limites). Il importe surtout de construire des cadres pour que l'ensemble des acteurs partagent leurs objectifs et agissent dans la même direction.

Dans un tel contexte, l'égalité des territoires ne doit pas viser l'égalité des situations des territoires. Bien au contraire, la réalité est celle d'une grande diversité des contextes locaux et il existe de nombreuses bonnes raisons de préserver ces différences, notamment des arguments purement économiques de spécialisation des activités, d'économie d'agglomération et d'aménagement des territoires dont les usages humains sont pluriels. Mais du seul point de vue de l'emploi, on peut néanmoins se demander si une certaine égalité ne doit pas être recherchée. L'inégale exposition des territoires au risque de chômage est contraire à l'idée d'égalité des possibles pour les personnes, d'un territoire à l'autre. Cette forme de diversité engendre des externalités négatives et s'avère socialement coûteuse en termes de bien-être.

Le rôle premier d'un Ministère de l'égalité des territoires devrait être de lutter contre ce type d'inégalité. Cela passe par la préservation et le renforcement de la capacité de chaque territoire à construire des politiques adaptées. Rechercher l'égalité des territoires revient dans cette perspective à fixer un cadre centralisé et national permettant à des actions décentralisées de se développer dans les directions les plus appropriées à chaque réalité locale.

En vue de développer cette problématique, nous proposons dans un premier temps de prendre la mesure de la diversité des situations des territoires en matière d'emploi et de chômage. Une fois cette géographie des problèmes bien établie, nous abordons la géographie des solutions en nous interrogeant sur ce que peuvent faire les politiques publiques pour répondre à la nouvelle donne locale.

I. Géographie des problèmes

L'analyse des marchés du travail repose le plus souvent sur des indicateurs de stock qui sont informatifs, mais qui ne sont pas suffisants pour porter un diagnostic complet sur la nature et les causes des problèmes. Ils méritent d'être complétés par des indicateurs de flux sur le marché du travail, tels que des taux d'entrée et de sortie du chômage, la durée moyenne du chômage, etc. Ces indicateurs sont les seuls qui renseignent sur les trajectoires individuelles, sur les chances du retour à l'emploi pour les chômeurs. Un marché local du travail très dynamique, où l'on retrouve rapidement un emploi et où les employeurs pourvoient rapidement leurs offres, peut présenter un taux de chômage élevé, si les taux d'entrée en chômage sont importants relativement aux taux de sortie. Inversement, un marché du travail peu dynamique, avec des taux de sortie faibles, peut présenter un taux de chômage faible si les taux d'entrée en chômage sont eux-mêmes très faibles.

Dans le souci de multiplier les angles de vue sur le marché du travail, nous avons recours à deux approches différentes. Dans un premier temps, nous utilisons les résultats d'analyse à partir d'indices de flux, calculés avec les données de gestion de Pôle Emploi, qui vont nous permettre d'évaluer la diversité locale des marchés du travail au niveau communal. Puis, nous les complétons avec des indices de stocks, à partir de données du recensement, qui vont nous permettre d'étudier en longue période l'évolution des disparités locales, à un niveau plus agrégé, celui des zones d'emploi. Dans une troisième section, nous discutons les effets de la crise, pour la période la plus récente.

Des fractures spatiales de grande ampleur

Nous avons développé une méthode originale pour prendre la mesure des disparités locales sur le marché du travail à partir d'indices de flux calculés sur des sources administratives, dans le cadre d'un programme de recherche baptisé SOLSTICE (pour Système d'Observation Localisé et de Simulation des Trajectoires d'Insertion de Chômage et d'Emploi). Nous avons appliqué cette méthode sur les données de Pôle Emploi et sur celles de la CNAF, qui permettent d'étudier les sorties du RMI et depuis 2009, celles du RSA. Cela nous a permis de porter un premier diagnostic sur l'ampleur des disparités locales à l'échelle nationale³. Puis, nous avons décliné ce diagnostic dans chacune des 22 régions en tentant de mettre en évidence des invariants dans l'organisation spatiale des disparités locales des marchés du travail⁴. Nous avons réalisé des études plus approfondies dans un petit nombre de régions : l'Ile-de-France⁵, le Languedoc-Roussillon⁶, Provence Alpes-Cotes d'Azur⁷. Nous présentons ici quelques enseignements issus de ces travaux.

Pour mesurer les chances de sortie du chômage, il est pertinent de multiplier les définitions. Les sorties du chômage, plus encore que les entrées, posent en effet un problème d'observation. Le fichier historique statistique (FHS) de Pôle Emploi qui est la source de référence dans ce domaine est une source administrative. Elle permet de suivre les parcours individuels des demandeurs d'emploi en enregistrant tous les événements successifs depuis leur première inscription à Pôle Emploi, mais elle ne couvre pas les parcours des demandeurs une fois qu'ils ont repris un emploi ou lorsqu'ils n'y sont plus inscrits. Or, si le retour à un emploi implique très généralement une sortie des fichiers de Pôle Emploi, toutes les sorties du fichier ne sont pas des retours à l'emploi. C'est pourquoi il convient de considérer deux définitions administratives des fins d'épisodes de chômage : les « sorties des listes » qui est une approche extensive, et les « reprises d'emploi déclarées » qui est plus restrictive.

³ Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick, (2009), « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Economie et Statistique*, n°415-416, p. 17-44.

⁴ Bougard Jonathan, Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Sari Florent, (2009), « Les disparités locales de sorties des listes de l'ANPE : l'apport des 22 études régionales », *Premières informations et Premières synthèses*, Dares, n°37-1, septembre, 8 p.

⁵ Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Sari Florent, (2009), « Sortir du chômage en Ile-de-France, Disparités territoriales, *spatial mismatch* et ségrégation résidentielle », *Revue économique*, volume 60, n° 4, juillet, p. 979-1010.

⁶ Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick et Florent Sari, (2010) « Sortir du chômage, sortir du RMI : deux géographies », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp 135-156.

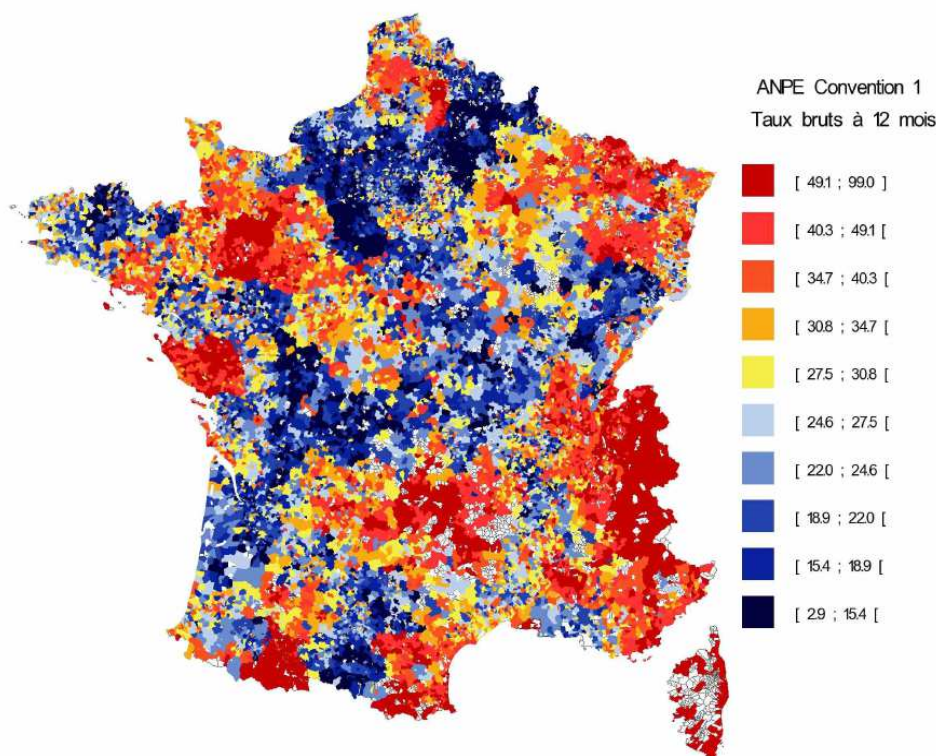
⁷ Bougard Jonathan, Duguet Emmanuel, Goupil Luc, L'Horty Yannick et Sari Florent, (2008), « Mesurer les disparités locales du retour à l'emploi : une exploration en Provence Alpes-Côtes-d'Azur », *Région et développement*, n°27-2008.

Afin de pouvoir suivre les demandeurs d'emploi dans le temps sur une durée suffisamment longue, nous considérons des cohortes annuelles de demandeurs d'emploi. Nos premières études ont porté sur les personnes qui se sont inscrites entre le 1^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002. La date du 1^{er} juillet 2001 a été retenue car elle correspond à l'entrée en vigueur d'un nouveau système d'indemnisation du chômage. Ainsi, on étudie une période homogène du point de vue de l'indemnisation. Le fichier utilisé est la version du FHS mis à jour jusqu'au 31 mars 2006. Nous suivions donc cette cohorte de chômeurs sur près de cinq ans. Par la suite, nous avons suivi les demandeurs entrés entre juillet 2003 et juin 2004. Nous travaillons également sur la cohorte des demandeurs d'emploi entrés en 2008 de façon à analyser les effets de la crise. Les taux de sortie sont calculés en estimant des modèles de durées sur les données individuelles des fichiers administratifs. Les premières spécifications étaient des modèles de Weibull qui est l'approche paramétrique la plus utilisée dans les travaux appliqués. Le taux de sortie du chômage est une fonction du temps passé au chômage et dépend aussi des caractéristiques de l'individu, telles que l'âge, le sexe, ou le niveau de diplôme. L'ajout d'un effet fixe local permet d'évaluer le taux de sortie dans la localité en prenant en compte ou non les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi. On peut calculer de la sorte un taux de sortie toutes choses égales par ailleurs, en neutralisant les effets de composition qui sont liés aux effets des caractéristiques des demandeurs d'emploi.

Le recours à des fichiers administratifs pose la question de la mesure de la sortie du chômage. En croisant les deux définitions des sorties du chômage, *sortie des listes* et *reprise d'emploi déclarée*, et deux mesures de la durabilité des sorties, *d'au moins un mois* et *de six mois et plus*, on obtient quatre définitions de la sortie du chômage. Le choix de l'une ou l'autre de ces définitions a une influence assez nette sur le nombre de sorties. En limitant l'observation aux reprises d'emploi déclarées, le nombre de sorties est beaucoup plus faible.

Plusieurs constats récurrents ont été effectués dans l'ensemble des études qui ont été menées dans le cadre du programme SOLSTICE. Premier constat, les différences dans les chances de sortir du chômage sont très marquées d'une localité à l'autre. Selon les indicateurs considérés, les taux de sortie peuvent varier dans un facteur de 1 à 3 entre les 10% des localités les plus favorables et les 10% les moins favorables. La carte des durées de chômage témoigne ainsi de fortes différences des conditions du retour à l'emploi des chômeurs (Carte 1). Quelle que soit la définition des sorties du chômage, il n'est pas rare de constater que deux localités contiguës ont des durées de chômage qui les situent dans des déciles opposés de la distribution des durées de chômage. Le lieu de résidence du demandeur d'emploi exerce ainsi un effet majeur sur ses chances de retrouver un emploi.

Carte 1. Taux de sortie du chômage



Lecture : taux de sortie des listes du chômage, cohorte 2001-2002, sans corrections par les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi et sans prise en compte de la récurrence des épisodes de chômage. Les communes sont regroupées par déciles des taux de sortie.

Source : Solstice, Duguet *et alii* (2009).

Ces deux constats, fortes disparités spatiales et régularité dans l'organisation spatiales de ces disparités, sont valables pour toutes les cohortes de demandeurs d'emploi sur lesquelles nous avons estimé des durées de chômage, dans toutes les régions, et pour toutes les définitions des sorties, que l'on observe les sorties des listes ou les reprises d'emploi déclarées, avec ou sans prise en compte des problèmes de récurrence, en contrôlant ou non par les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi. Les régularités spatiales dans la distribution des durées de chômage ont donc un caractère structurel et permanent, et elles ne s'expliquent pas par les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi. Cela signifie qu'il existe bel et bien de puissants effets de territoire (ou « effet de lieu ») qui exercent un effet déterminant sur les trajectoires individuelles des demandeurs d'emploi, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles, et que ces effets de territoires sont persistants dans le temps.

Des écarts persistants dans le temps

Une confirmation peut être donnée si nous observons l'évolution d'un indice de stock, en l'occurrence le nombre d'emploi observé à chaque recensement. Entre 1982 et 2007, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi a été au total de 0,7 % dans l'ensemble de la France métropolitaine, soit une hausse cumulée de plus de 19 % en 25 ans. Cette progression

d'ensemble n'a pas été régulière sur toute la période. Elle a été modérée au début, avec un rythme annuel moyen de 0,41 % jusqu'en 1990 puis de 0,36 % de 1990 à 1999. Elle s'est accélérée dans les années 2000, où elle atteint 1,39 % (tableau 1).

Tableau 1. Taux de croissance de l'emploi selon les zones d'emploi

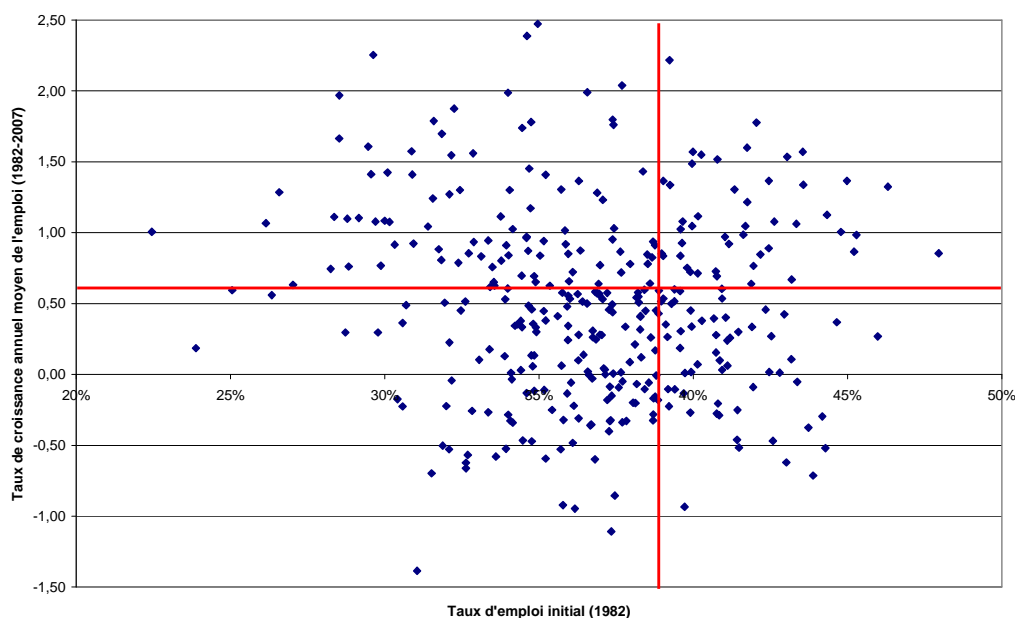
				ensemble
sous-période	82-90	90-99	99-07	82-07
Taux de croissance annuel moyen	0,41	0,36	1,39	0,70

L'essentiel de la progression de l'emploi sur les 25 dernières années a donc été réalisée dans les années 2000. Autour de cette tendance générale, la diversité des trajectoires d'emploi selon les zones d'emploi est très forte. Parmi les 368 zones d'emploi de la nomenclature de 1990, on en dénombre 83 qui ont perdu des emplois sur les 25 dernières années, et 75 zones d'emploi où la progression annuelle moyenne dépasse 1 %. Dans les 10 % des zones d'emploi où l'emploi a le moins augmenté, la progression annuelle moyenne est de -0,33 % (elles sont situées dans la partie basse du graphique 1). Partant d'un indice 100 en 1982, ces zones parviennent à un indice 92, en fin de période, 25 ans plus tard. La zone d'emploi la plus défavorisée (Longwy) connaît un repli annuel moyen de 1,4 %, ce qui représente au total une baisse de 30 % du niveau de l'emploi. Dans le décile le plus favorable, le taux de croissance est de 1,36 % (les zones d'emploi correspondantes sont situées dans la partie supérieure du graphique 1). Sur 25 ans, cela conduit à une augmentation cumulée de 40 %. Deux zones d'emploi ont une progression annuelle moyenne de plus de 5 % (et nous ne les avons pas fait figurer sur le graphique 1). Il s'agit de Lagny-sur-Marne et Roissy-en-France où l'emploi a été multiplié respectivement par 2,4 et 3,7 en 25 ans.

Il n'y a pas de relation entre le rythme de progression de l'emploi et le taux d'emploi initial dans la zone. Si cela avait été le cas, on aurait assisté à un mouvement cohérent de convergence ou de divergence des zones d'emploi, selon que la corrélation aurait été négative ou positive. On ne constate pas ce type de mouvement. Nous avons vérifié que la corrélation était non significative également pour chaque sous-période. Au niveau d'agrégation qui est celui des zones d'emploi, il n'y a donc pas de mouvement tendanciel d'aggravation des disparités d'emploi dans l'espace, ni de mouvement en sens inverse. On peut parler alors de persistance des disparités territoriales dans les trajectoires d'emploi. La relation est présentée dans le graphique 1 qui décrit les trajectoires des zones d'emploi sur une période de 25 ans. L'axe horizontal est le niveau initial du taux d'emploi en 1982. L'axe vertical correspond au taux de croissance annuel moyen de l'emploi jusqu'en 2007. On constate effectivement que le

nuage de points n'a pas de forme particulière, ce qui suggère une absence de relation entre les deux indicateurs (absence confirmée par un test statistique).

Graphique I. Les disparités des territoires en matière de trajectoires d'emploi (1982-2007)



Lecture : Chaque point du graphique décrit la trajectoire d'une Zone d'Emploi sur une période de 25 ans, entre 1982 et 2007. L'axe horizontal est le rapport du nombre d'emploi à la population résident dans la zone en début de période c'est-à-dire en 1982. L'axe vertical est le taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 1982 à 2007. Les traits rouges correspondent aux moyennes sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Pour réaliser ce graphique, trois valeurs extrêmes n'ont pas été représentées. Il s'agit des zones d'emploi de Paris, Lagny sur Marne et Roissy en France. Paris et Roissy en France ont un taux d'emploi qui dépasse 80 %. Lagny sur Marne et Roissy en France ont un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de plus de 5 %.

Source : INSEE

La même analyse a été réalisée en distinguant plusieurs types de zones d'emploi par l'observatoire des territoires de la DATAR dans son rapport triennal⁸. Si, au sein de chaque type de zones, on trouve une progression de l'emploi positive sur l'ensemble de la période 1982-2007 des différences sont observables. Les zones métropolitaines sont celles qui ont la progression la plus soutenue avec un taux de croissance annuel moyen de près de 0,9 %, contre 0,7 % pour l'ensemble. Les zones peu denses à vocation industrielle sont en revanche celles où l'emploi est le moins dynamique. La progression y est deux fois moins forte que dans les zones métropolitaines. La progression est également modérée, mais dans une moindre mesure, pour les zones d'activité peu spécialisée et pour le quatrième type de zones, les zones peu denses à orientation touristique ou agricole.

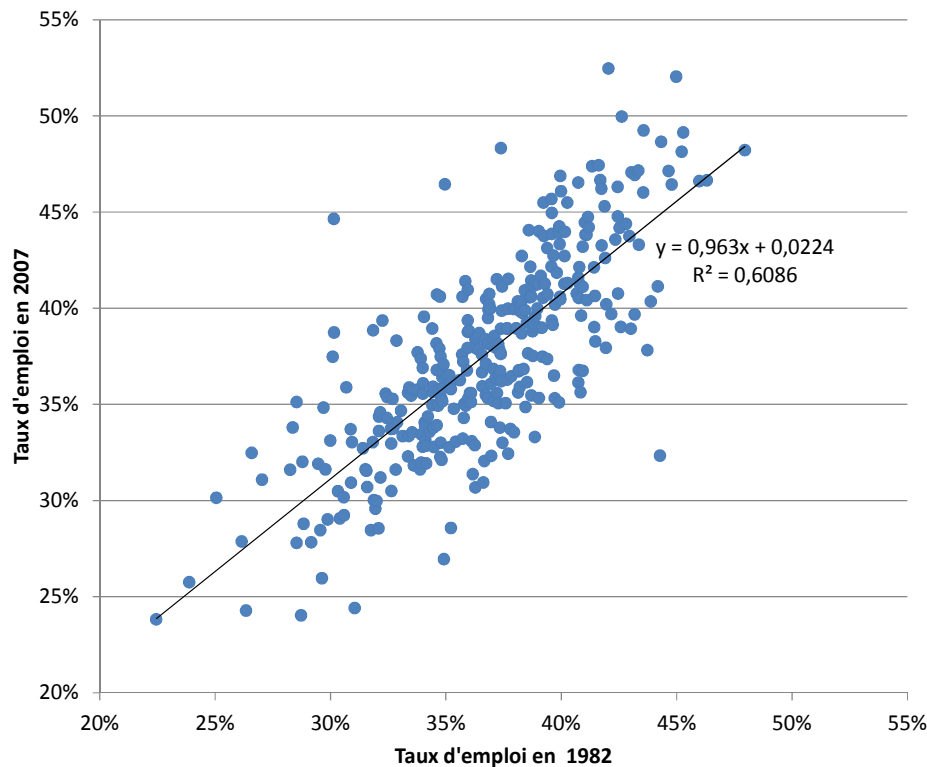
Mais on constate surtout une grande diversité de trajectoire au sein de chaque type de territoires. Il existe des zones de type métropolitain qui ont des trajectoires d'emploi beaucoup moins favorables que certaines des zones peu denses à orientation industrielle. En outre, dans

⁸ « La diversité des atouts et trajectoires des territoires », in *Dynamiques, Interdépendance et cohésion des territoires*, rapport de l'Observatoire des Territoires (2011), DATAR.

aucun des types de zones d'emploi, on ne constate une forme particulière pour le nuage de points, ce qui signale une absence de relation entre les deux indicateurs. Puisqu'il n'y a pas de relations apparentes entre le niveau initial d'emploi et la progression effective de l'emploi en longue période, il n'y a ni mouvement de convergence, ni mouvement de divergence dans les situations relatives des zones d'emploi. Les disparités sont persistantes.

L'évolution des territoires est donc caractérisée par une grande permanence des disparités d'emploi. On peut illustrer cette persistance des inégalités en mettant en regard le taux d'emploi de chaque territoire (qui rapporte ici le nombre d'emploi à la population de la zone) en 1982 et celui atteint 25 ans plus tard, en 2007. C'est ce qui est fait dans le graphique 2. A 25 ans d'intervalles, la relation est forte entre les deux indices avec une élasticité proche de l'unité. Le rapport emploi sur population en 1982 est un assez bon prédicteur de ce même rapport 25 ans plus tard.

Graphique 2. Persistance des taux d'emploi



Lecture : Chaque point du graphique correspond au couple des taux d'emploi en 1982 et 2007. L'axe horizontal est le rapport du nombre d'emploi à la population résident dans la zone en début de période c'est-à-dire en 1982. L'axe vertical est ce même rapport en fin de période c'est-à-dire en 2007.

Pour réaliser ce graphique, deux valeurs extrêmes n'ont pas été représentées. Il s'agit des zones d'emploi de Paris et Roissy en France, dont les taux d'emploi dépassent 80 %.

Source : INSEE

L'effet amplificateur de la crise

Ces éléments sur l'ampleur des disparités spatiales d'exposition au chômage et sur la persistance dans le temps de ces disparités ne prennent pas en compte les effets de la crise. Or il est clair que la montée continue du chômage depuis mi-2008, avec une hausse du nombre demandeurs de catégorie A, B et C de plus de 55 % (entre juin 2008 et septembre 2012), a pu modifier de façon profonde ces différents constats. Il est encore trop tôt pour prendre la mesure des effets spatiaux de la crise mais on peut risquer quelques conjectures.

Premier constat, la crise a provoqué un recul de l'emploi dans tous les secteurs d'activité mais avec une intensité variable selon les secteurs. Le secteur public et les services aux personnes ont été moins affectés que les activités les plus pro-cycliques de l'industrie, par exemple les équipementiers automobile ou l'industrie des biens d'équipement. Deuxième constat, il existe une forte concentration spatiale de la plupart des secteurs d'activité en particulier les secteurs industriels pour lesquels les économies d'agglomération peuvent être très fortes. Dans toutes les régions on recense des zones spécialisées qui concentrent telle ou telle type d'activité (ici une vallée de la chimie, là un pôle de l'industrie pharmaceutique, ici une zone d'emploi

tertiaire, etc.). En combinant ces deux constats, on attend effectivement que les zones dont l'emploi était initialement le plus déprimé, qui sont les zones les plus industrielles, aient vu leur situation relative se dégrader avec la crise. A l'inverse, les zones plus protégées qui concentrent emplois publics et services aux personnes ont été relativement abritées. Ce mécanisme simple qui combine concentration spatiale des activités et exposition différenciée au cycle macroéconomique suggère que la crise a effectivement aggravée les disparités spatiales d'exposition au chômage.

On dispose d'ores et déjà de quelques éclairages qui semblent confirmer ce mécanisme. Selon les données de l'INSEE, il y a effectivement eu une aggravation des disparités spatiales de chômage et d'emploi, au moins au niveau des écarts entre régions et entre départements⁹. A un niveau territorial beaucoup plus fin, celui des quartiers de villes, l'ONZUS a relevé dans son dernier rapport que la montée de la pauvreté et du chômage touchait plus particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁰. L'écart de taux de chômage des personnes d'âge actif entre les quartiers situés en Zones Urbaines Sensibles et les quartiers hors ZUS situés dans les mêmes zones urbaines, qui était de 9,1 points en 2007 atteint 13,3 points en 2011, soit une hausse de plus de 46 %.

D'autres mécanismes spécifiques peuvent contribuer à rendre persistant les nouveaux écarts spatiaux creusés par la crise. Depuis l'entrée en crise, les dynamiques du marché du logement et les mouvements des prix immobiliers, à l'achat ou à la location, les ménages qui résident dans les zones les plus défavorisées ont vu se réduire leurs possibilités de mobilité géographique. Le contexte de persistance d'une forte pression foncière malgré la crise joue ici un rôle aggravant en limitant la capacité de mobilité des ménages pauvres et appartenant à la classe moyenne. D'autres mécanismes mettent en jeu des effets de réseaux sociaux, de plus en plus étudiés. Avec la crise, ce sont l'ensemble des voisins de mon quartier qui sont confrontés à un risque accru de chômage. Comme j'utilise mes réseaux de connaissance pour retrouver un emploi et que la part de chômeurs a augmenté fortement dans mon quartier, j'ai moins de chance de retrouver un emploi. Les effets de voisinage et plus généralement les effets de pairs peuvent ainsi contribuer à faire persister les inégalités spatiales qui ont été creusées par la crise.

La crise a donc vraisemblablement contribué à amplifier les fractures spatiales et les mouvements de relégation des ménages pauvres dans les quartiers pauvres. Il devrait en résulter une montée des inégalités spatiales dans les durées de chômage, entre régions, entre

⁹ Lacroix Stève (2010). « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions ». *Insee Première* N°1295 - mai 2010.

¹⁰ ONZUS, rapport 2012.

départements et même au sein des villes entre quartiers. Nous employons le conditionnel parce que, à nouveau, on ne dispose pas encore du recul suffisant pour établir ces constats de façon fiable. Mais on a assez d'éléments convergents pour craindre que la crise ait pu contribuer effectivement à renforcer fortement les fractures spatiales.

II. Géographie des solutions

A nouveau, nous focalisons l'attention sur le marché du travail pour questionner la nécessité d'un redéploiement des politiques de l'emploi dans ce nouveau contexte de fortes fractures spatiales, persistantes et vraisemblablement aggravées par la crise. Mais avant d'aborder la direction dans laquelle pourrait aller l'action publique, il convient d'en discuter l'opportunité même.

Pourquoi faut-il agir ?

Le simple constat de différences d'exposition au chômage entre les différents territoires n'est ni nécessaire, ni suffisant, pour justifier une action publique. Dans le fond, ces différences d'exposition peuvent être le résultat d'un simple tri spatial des chômeurs, par le prisme du marché du logement qui favorise des concentrations spatiales de populations homogènes qui sont en concurrence pour l'occupation des espaces. Le marché du logement organise en effet des enchères de façon à répartir l'espace entre l'ensemble des ménages, qui font des choix d'allocations entre différentes composantes de leurs budgets (principalement transport et logement). Il peut en résulter une certaine ségrégation spatiale, avec les ménages les plus aisés qui se localisent au centre et/ou à proximité des aménités naturelles ou patrimoniales. Mais cette organisation de l'espace résidentiel ne nécessite pas nécessairement une action publique si elle est le résultat des arbitrages résidentiels et du libre choix des ménages. D'ailleurs, la concentration spatiale des ménages les plus favorisés dans des quartiers, des communes, voire des ensembles de communes bien déterminés, ne s'explique pas nécessairement par des préférences particulières de ces ménages pour une ségrégation forte. Elle peut être le résultat de la croyance, fondée ou non, dans l'existence d'externalités de voisinage, par exemple des externalités dans l'éducation qui pousseraient les ménages aisés et qualifiés à préférer résider à côté de ménages partageant les mêmes caractéristiques. Une vaste littérature existe outre-Atlantique sur les déterminants des processus ségrégatifs qui met en avant les décisions rationnelles des ménages¹¹.

Pour fonder l'intervention publique, il faut montrer qu'effectivement la concentration spatiale du chômage limite le bien-être des populations. Il faut donc quelque chose de plus qu'une

¹¹ Un survol de cette littérature est proposé par Manon Domingues Dos Santos, Yannick L'Horty et Elisabeth Tovar (2010). « Ségrégation urbaine et accès à l'emploi : une introduction », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, 2010, pp 5-26.

simple répartition des personnes dans l'espace. Par exemple, si des externalités positives conditionnent le vivre ensemble des populations aisés, il faut que des externalités négatives opèrent pour diminuer le bien-être des populations défavorisées. Il y a alors matière pour une intervention publique, visant par exemple à redistribuer entre quartiers en taxant plus fortement les ménages aisés pour mieux aménager les zones résidentielles défavorisées ou investir dans les réseaux de transport pour rapprocher leurs habitants du centre.

Il y a effectivement des externalités négatives à la concentration spatiale des ménages les plus défavorisés, des personnes dépourvues d'emploi et des travailleurs peu qualifiés. Tout d'abord, les quartiers dans lesquels se concentrent ses populations sont le plus souvent éloignés des centres d'emploi, ce qui fragilise leurs situations sur le marché du travail et augmente leur difficulté de retrouver un emploi lorsqu'ils rencontrent un épisode de chômage. Des temps de transport élevés augmentent le risque d'absence au travail, réduisent la probabilité d'être embauché et réduisent aussi l'intensité de la recherche d'emploi. Il s'agit là de l'effet dit de *spatial mismatch* selon lequel la distance physique entre lieu de résidence et lieu de travail est un facteur d'exposition au chômage.

Ensuite, une source d'externalité négative existe au travers des effets d'interactions sociales : effets de pairs, modèles sociaux, normes collectives, bouche à oreille, ... Tous ces mécanismes font dépendre les chances qu'à une personne de retrouver un emploi de la situation des autres personnes avec lesquels elle est en contact. Lorsqu'un chômage durable s'installe dans un territoire entier, chaque personne individuellement a davantage de difficultés pour retrouver un emploi, ce qui favorise la persistance locale du chômage.

Un troisième ensemble de mécanismes met en jeu les comportements d'embauche des employeurs. Un territoire défavorisé bénéficie d'un effet de réputation qui peut augmenter les difficultés d'accès à l'emploi des personnes qui y résident. Ce type d'effet relève d'une discrimination à l'embauche en raison du lieu de résidence. Nous avons mis en évidence de phénomène en réalisant plusieurs campagnes de testing¹².

¹² Nous avons consacré trois études à la mesure des discriminations en raison du lieu de résidence. Nous avons également discuté les implications de ce type de discriminations pour la politique de la ville dans Yannick L'Horty et Pascale Petit (2013). « Ouvrir l'accès à l'emploi dans les quartiers, par des politiques publiques mieux ciblées », in *Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique / Documentation française, Chapitre 7. Voir Duguet E., Leandri N., L'Horty Y., et Petit P. (2010), « Are young French jobseekers of ethnic immigrant origin discriminated against? An assessment based on an experiment in the Ile de France Region », *Annales d'Economie et Statistique*, n°99-100 ; L'Horty Yannick, Duguet Emmanuel, du Parquet Loïc, Petit Pascale et Sari Florent, (2012), « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France », *Economie et Statistique* ; Petit Pascale, Duguet Emmanuel et L'Horty Yannick (2013), « Discrimination résidentielle et origine ethnique : Une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France », *Economie et Prévision*, à paraître.

Compte tenu de ces différents mécanismes, on est bien en présence d'externalités négatives. La concentration de populations défavorisées dans certains territoires est un facteur de persistance du chômage dans ces localités et ces quartiers ce qui réduit effectivement le bien-être des résidents. On pourra toujours objecter : pourquoi ne déménagent-ils pas ? En dépit du contexte de crise, la pression foncière dans toutes les métropoles françaises et à Paris en particulier est demeurée élevée et l'on peut donc répondre que ces ménages n'ont guère de possibilité de changer de logement, d'autant qu'ils sont sans doute dans le même temps confrontés à des contraintes de liquidités et d'accès au crédit. Ces personnes ne peuvent donc nullement être tenues pour responsables de la situation d'un territoire qu'elles n'ont pas la liberté de quitter. L'action publique est donc clairement fondée ici, parce que la responsabilité individuelle n'explique qu'en partie la situation des individus.

Que faire ?

Parmi toutes les actions de politiques qui peuvent être envisagées pour remédier aux fractures spatiales en matière de chômage et d'emploi, il est commode de distinguer celles qui reposent sur des instruments existants et celles qui nécessitent le déploiement de nouveaux instruments. L'arsenal des dispositifs publics est en effet suffisamment développé en France pour s'interroger en premier lieu sur le meilleur parti à tirer de l'existant. Dans un contexte budgétaire très contraint, l'enjeu est avant tout celui d'une meilleure coordination des instruments existants et d'un meilleur ciblage territorial.

L'objectif poursuivi est de mener à bien une politique inégale sur les territoires de façon à compenser les inégalités de situation selon une logique de discrimination positive. Encore faut-il savoir dans quelle direction agir ? La difficulté est qu'il existe une pluralité de déterminants des inégalités spatiales d'emploi et de chômage, ce qui plaide pour actionner plusieurs leviers à la fois. En particulier, il ne s'agit pas uniquement de favoriser les créations et la sauvegarde des emplois locaux, c'est-à-dire le développement économique local, ce qui est déjà une tâche ardue qui implique de combiner des politiques économiques et des politiques de l'emploi locales. Il convient également de s'interroger sur l'adéquation entre les emplois accessibles localement et les caractéristiques des résidents (ou *skill mismatch*), ce qui met en jeu les politiques de formation, et aussi sur les moyens de renforcer l'accessibilité des emplois existants (ou *spatial mismatch*), ce qui met en question les politiques de transport.

Il convient aussi de considérer des problèmes additionnels qui peuvent se superposer à ces problématiques et jouer un rôle dans l'explication des inégalités d'accès à l'emploi : la concentration de certains groupes sociaux homogènes dans l'espace (*social mismatch*) et parfois aussi les comportements discriminatoires envers certains groupes en raison de leur

ethnicité (*racial mismatch*), ce qui implique des politiques de mixité sociale et des actions de lutte contre les discriminations.

Pour couvrir toutes ces dimensions à la fois, c'est une véritable politique spatiale combinée (*spatial policy mix*), qu'il convient de construire¹³.

Dans un travail théorique récent, Gravel et alii¹⁴ s'intéressent précisément à la meilleure combinaison d'actions publiques permettant de réduire la fracture territoriale dans le cadre d'un modèle d'appariement spatialisé. Ils indiquent que pour réduire le chômage local, il convient de privilégier des politiques territoriales de formation, la baisse des coûts de transport, et aussi, la densification de l'habitat. Mais ces politiques ne sont pas celles qui permettent de réduire les inégalités entre quartiers, dont l'origine se situe dans la concurrence foncière et dans la libre localisation des personnes dans l'espace. Seule une politique de logement social peut véritablement réduire les inégalités spatiales mais ses effets sur le chômage ne sont pas favorables. Il importe donc de combiner toutes ces politiques si l'on souhaite combattre à la fois le chômage et la fracture spatiale, et c'est bien la difficulté de la tâche. Associer la construction de logements sociaux, une politique de formation et une politique sociale de transport permet d'atteindre les objectifs visés, mais il est clair qu'une telle combinaison d'instruments déployés selon un plan d'ensemble au service d'un même territoire implique un niveau élevé de coordination entre acteurs et des ressources budgétaires conséquentes. En outre, ces politiques structurelles ne règlent pas l'urgence de la situation sociale des territoires les plus durement touchés par la crise.

Dans cet ensemble, on peut s'interroger sur la place des instruments désormais classiques que constituent les politiques de zonage de la géographie prioritaire des politiques de la ville. Depuis plus de 15 ans, dans les zones franches urbaines (ZFU) et les zones de redynamisation urbaine (ZRU), des aides fiscales sont proposés aux entreprises qui s'y implantent, en contrepartie d'obligations d'embauche pour des résidents. Mais aucune des évaluations de ces dispositifs ne présente de conclusions encourageantes, ni sur la dynamique de création d'entreprises, ni sur la durée du chômage des ménages¹⁵. Elles convergent plutôt pour

¹³ Notons que les champs d'action que nous évoquons ici dépassent ceux du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

¹⁴ Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty et Isabelle Lebon (2013). « Inadéquation des qualifications et fracture spatiale », *Economie et Prévision*, à paraître.

¹⁵ Rathelot Roland et Sillard Patrick (2008), « Zones Franches Urbaines : quels effets sur l'emploi salarié et les créations d'établissement ? », *Economie et Statistique*, n° 415-416, p. 81-96 ; Givord Pauline, Rathelot Roland et Sillard Patrick. (2011), « Place-Based Tax Exemptions and Displacement Effects : An Evaluation of the Zones Franches Urbaines Program », Document de travail de la DESE, Insee G2011-13 ; Givord Pauline, Quantin Simon et Trevien Corentin. (2012), « A Long-Term Evaluation of the First Generation of the French Urban Enterprise Zones », Document de travail de la DESE, Insee 26, G2012/01 ; Gobillon Laurent, Magnac Thierry et Selod Harris (2010), « Do Unemployed Workers Benefit from Enterprise Zones? The French Experience », CREST, n°45.

indiquer un effet positif mais limité qui contribuerait surtout à déplacer des entreprises localisées à proximité des zones, sans pour autant soutenir durablement l'activité de celles qui y étaient déjà installées.

C'est pourquoi il convient de réfléchir à de nouveaux instruments mieux à même de favoriser l'embauche des personnes résidents dans les territoires les plus défavorisés. De ce point de vue, une bonne piste consisterait à lever l'obligation de localisation de l'entreprise en renforçant, à moyens constants, les incitations données à l'embauche de salariés issus des zones prioritaires. Telle est l'idée de départ des « emplois francs », formulée pour la première fois en 2005, dans le cadre du Parlement des banlieues. L'idée a été traduite dans les nouveaux contrats d'avenir lancés par le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Destinés aux secteurs non marchands et financés aux trois quarts par l'Etat, 150 000 contrats de un à trois ans sont prévus d'ici 2014. Ces nouveaux contrats aidés ont la double caractéristique d'être à la fois ciblés sur des publics prioritaires, les jeunes, qu'ils soient qualifiés ou non, et pour partie sur les territoires les vulnérables, les quartiers de la politique de la ville, les zones rurales, les DOM. Il s'agit bien de répondre aux exigences de la crise en se donnant des instruments ciblés à la fois sur certains publics et sur certains territoires, particulièrement touchés par la crise. Ces contrats aidés ont de surcroît l'intérêt de pouvoir exercer des effets rapides sur la situation des personnes, ce qui répond à la situation d'urgence sociale de certains territoires.

Le déploiement de ces nouveaux contrats aidés peut aller de pair avec un meilleur ciblage territorial des instruments existants de la politique de l'emploi, qui ne s'applique pas toujours là où les besoins sont les plus importants. Si l'on examine le détail des dépenses pour l'emploi, il est clair que les dépenses ciblées ont connu une montée en puissance depuis l'entrée en crise (+17 % en euros constants en 2009), alors qu'elles étaient en baisse auparavant. Mais cette réaction traduit surtout l'effet mécanique de la montée des dépenses d'indemnisation du chômage – le plus sensible des « stabilisateurs automatiques » de la conjoncture – qui en constituent plus de la moitié (59 %). Parmi les autres instruments qui ont été actionnés, on peut évoquer la réforme du chômage partiel qui est intervenue dès décembre 2008, et qui permet localement de cibler des entreprises particulières, le développement des conventions de reclassement personnalisé qui constituent un dispositif coûteux mais très ciblé sur les entreprises les plus en difficultés. On peut également évoquer le renforcement des mesures ciblées sur les jeunes avec la mise en œuvre des contrats d'autonomie et des CIVIS. Mais ces mesures ne sont pas nécessairement ciblées sur les territoires les plus vulnérables

lorsque l'allocation de ces contrats ne prend pas suffisamment en considération la situation sociale effective de ces territoires

Des dispositifs tels que les clauses d'insertion, qui sont actionnés par les collectivités territoriales dans le cadre de leurs marchés publics, constituent à l'inverse un bon exemple de dispositifs qui permettent de cibler de façon précise les publics les plus vulnérables sur des sites bien identifiés (par exemple un chantier pour la construction d'un hôpital dans lequel un volume d'heures de travail prédéterminé pour des entreprises d'insertion est imposé au contractant). Un recours accru à ces dispositifs est une piste à explorer.

Pour être pleinement efficaces, il convient donc que le redéploiement des politiques publiques d'emploi soit territorialisé, c'est-à-dire ciblés dans les faits sur les territoires les plus en difficultés. Cela pose la question des limites des systèmes d'observation et d'analyse de la puissance publique dans le domaine de l'emploi et du chômage et dans celui des diagnostics territoriaux, en particulier lorsque l'on fait le choix d'un maillage spatial fin. Cela pose aussi la question de la contribution des chercheurs qui peuvent effectivement produire des technologies d'observations utiles à l'administration et aux décideurs publics, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. Les exemples du modèle SOLSTICE qui permet d'étudier la géographie des durées de chômage ou celui des méthodes de testing qui permettent de mesurer les discriminations à l'embauche y compris dans la dimension territoriale peuvent être donnés. Dans un contexte de ressources budgétaires très contraintes, l'enjeu pour l'Etat et les collectivités territoriales est de rationaliser le déploiement spatial des instruments existants, de mieux coordonner les acteurs publics et privés, et aussi d'évaluer les dispositifs mis en œuvre. Ici aussi, la recherche peut apporter son concours en proposant des technologies d'évaluation d'impact qui soient adaptées aux politiques locales ciblées sur des personnes dans des territoires. Les méthodes d'évaluation aléatoire des programmes sociaux qui se sont diffusées en France sous l'impulsion du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse constituent une bonne illustration de ces nouvelles technologies d'évaluation d'impact adaptées à des politiques locales.

Références citées

Bougard Jonathan, Duguet Emmanuel, Goupil Luc, L'Horty Yannick et Sari Florent, (2008), « Mesurer les disparités locales du retour à l'emploi : une exploration en Provence Alpes-Côtes-d'Azur », *Région et développement*, n°27-2008.

Bougard Jonathan, Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Sari Florent, (2009), « Les disparités locales de sorties des listes de l'ANPE : l'apport des 22 études régionales », *Premières informations et Premières synthèses*, Dares, n°37-1, septembre, 8 p.

DATAR « La diversité des atouts et trajectoires des territoires », in Dynamiques, Interdépendance et cohésion des territoires, rapport de l'Observatoire des Territoires (2011), DATAR.

Domingues Dos Santos Manon, Yannick L'Horty et Elisabeth Tovar (2010). « Ségrégation urbaine et accès à l'emploi : une introduction », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, 2010, pp 5-26.

Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick et Florent Sari, (2010), « Sortir du chômage, sortir du RMI : deux géographies », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp 135-156.

Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick, (2009), « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Economie et Statistique*, n°415-416, p. 17-44.

Duguet Emmanuel, Leandri Noam, L'Horty Yannick, et Petit Pascale (2010), « Are young French jobseekers of ethnic immigrant origin discriminated against? An assessment based on an experiment in the Ile de France Region », *Annales d'Economie et Statistique*, n°99-100.

Duguet Emmanuel, L'Horty Yannick, Sari Florent, (2009), « Sortir du chômage en Ile-de-France, Disparités territoriales, *spatial mismatch* et ségrégation résidentielle », *Revue économique*, volume 60, n° 4, juillet, p. 979-1010.

Gavrel Frédéric, Nathalie Georges, Yannick L'Horty et Isabelle Lebon (2013). « Inadéquation des qualifications et fracture spatiale », *Economie et Prévision*, à paraître.

Givord Pauline, Quantin Simon et Trevien Corentin. (2012), « A Long-Term Evaluation of the First Generation of the French Urban Enterprise Zones », Document de travail de la DESE, Insee 26, G2012/01

Givord Pauline, Rathelot Roland et Sillard Patrick. (2011), « Place-Based Tax Exemptions and Displacement Effects : An Evaluation of the Zones Franches Urbaines Program », Document de travail de la DESE, Insee G2011-13

Gobillon Laurent, Magnac Thierry et Selod Harris (2010), « Do Unemployed Workers Benefit from Enterprise Zones? The French Experience », CREST, n°45.

L'Horty Yannick et Pascale Petit (2013). « Ouvrir l'accès à l'emploi dans les quartiers, par des politiques publiques mieux ciblées », in *Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales*, Centre d'analyse stratégique / Documentation française, Chapitre 7.

L'Horty Yannick, Duguet Emmanuel, du Parquet Loïc, Petit Pascale et Sari Florent, (2012), « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France », *Economie et Statistique*

Lacroix Stève (2010). « Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions ». *Insee Première* N°1295 - mai 2010.

ONZUS, rapport 2012.

Petit Pascale, Duguet Emmanuel et L'Horty Yannick (2013), « Discrimination résidentielle et origine ethnique : Une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France », *Economie et Prévision*, à paraître.

Rathelot Roland et Sillard Patrick (2008), « Zones Franches Urbaines : quels effets sur l'emploi salarié et les créations d'établissement ? », *Economie et Statistique*, n° 415-416, p. 81-96

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-1. Etre meilleur Apprenti de France : Quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc du Parquet, Guillaume Pierne

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : Le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : L'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-5. Discrimination à l'embauche des jeunes en Ile-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : Une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Ile-de-France

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi: Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Ile-de-France

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Ile-De-France ?

Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-3. Être mobile pour trouver un emploi ? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne

Loïc du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultats d'une enquête nationale sur les communes de plus de 20 000 habitants

Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-5. Discriminations à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine: Les résultats d'un testing

Pascale PETIT, Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY, Loïc du PARQUET, Florent SARI

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France

Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet et Pascale Petit

11-7. « 10 000 permis pour réussir ». Evaluation quantitative

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-8. Why is there a faster return to work near the border ?

Jonathan Bougard

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-10. Les effets des aides publiques aux Hôtels Cafés Restaurants et leurs interactions : Une évaluation sur micro-données d'entreprises

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris

Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. LE WIKI IO : Réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège

Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-13. Le grand Paris de l'emploi

Yannick L'Horty, Florent Sari

11-14. Quelle politique publique pour protéger la biodiversité

Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

La Fédération TEPP

La Fédération de recherche CNRS **Travail, Emploi et Politiques Publiques (TEPP, FR n°3126)** réunit des centres de recherche en économie et sociologie :

- Le **Centre d'Etudes des Politiques Economiques de l'université d'Evry, EPEE**, Université d'Evry Val d'Essonne
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, Université d'Evry Val d'Essonne
- Le **Centre de Recherche en Economie et Management, CREM**, Université de Caen Basse Normandie et Université de Rennes 1
- L'**Equipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation, ERMES**, Université de Paris II Panthéon-Assas
- L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Temporelles en Economie, ERUDITE**, Université de Paris-Est Créteil et Université de Paris-Est Marne-la-Vallée
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, Université du Maine

La Fédération TEPP rassemble 150 chercheurs et enseignants-chercheurs, 140 doctorants et 40 chercheurs associés, qui étudient les mutations du travail et de l'emploi en relation avec les choix des entreprises et analysent les politiques publiques en mobilisant les nouvelles méthodes d'évaluation.

www.tepp.eu